



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vannes, le 27/01/2022

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION POUR LES PARTICULES DE MOINS DE 10 MICRONS (PM10) 27 janvier 2022

En raison du dépassement du seuil d'information pour la présence de particules fines lors des dernières 24 heures, la **procédure d'information-recommandation pour pollution aux particules PM 10 est déclenchée dans le département du Morbihan.**

Pour la population générale, cet épisode de pollution ne nécessite pas de modifier ses activités habituelles.

Pour les personnes vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires...) **ou sensibles** (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics, par exemple les personnes diabétiques ou immunodéprimées, les personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux), **il est recommandé de limiter :**

- les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), tant en plein air qu'à l'intérieur ;
- les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords en période de pointe.
- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prendre conseil auprès de son pharmacien ou consulter son médecin.

Recommandations pour limiter la pollution

Afin de limiter le cumul de cette pollution importée avec la pollution d'origine locale, il est recommandé de :

- **sur la route, adopter une conduite souple et modérer sa vitesse,**
- pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun,
- pour les émetteurs industriels, s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage,
- éviter d'allumer les feux d'agrément, maîtriser la température de son logement.

Plus d'informations

Air Breizh - www.airbreizh.asso.fr

Agence Régionale de Santé Bretagne - www.ars.bretagne.sante.fr

DREAL Bretagne - www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan